



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix-huit mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23  
Pouvoirs : 2  
Absents : 2

Date de la convocation : 12 mars 2025

**PRÉSENTS:** CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, GARNIER Béatrice, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENTS:** MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°35

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – CIMETIÈRES - APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 des **CIMETIÈRES** qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de fonctionnement :

Dépenses	17 406,98 €
Recettes	18 885,46 €
Excédent de clôture	+1 478,48 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

Dépenses	20 233,51 €
Recettes	18 992,89 €
Déficit de clôture	- 1 240,62 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2024 des CIMETIÈRES.

**VOTE**

**UNANIMITE**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

**24 MARS 2025**

